

NOTE DE SYNTHÈSE

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019

L'ensemble des annexes de la présente note de synthèse est téléchargeable à ce lien : https://app.sugarsync.com/iris/wf/D3009512_09503786_872788.

1. Compte rendu annuel de concession de l'exercice 2018

Les concessionnaires SICAE OISE et SER présenteront leur rapport synthétique sur l'activité de l'exercice 2018 durant la séance.

Les rapports complets sont communiqués en annexes 1 et 2.

2. Accord-cadre de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et maintenance des installations d'éclairage public

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 septembre 2019 pour l'attribution de l'accord-cadre référencé en objet.

Le marché est divisé en 3 lots géographiques (Nord – Centre – Sud). Il intègre les travaux neufs sur les réseaux et les prestations de maintenance de l'éclairage public.

Il prend la forme d'un accord-cadre avec émission de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins du SEZEO, sans montant minimum, ni montant maximum. Il est conclu pour une durée initiale de 3 ans renouvelable une fois 1 an.

Cinq entreprises ou groupement d'entreprises ont présenté une offre.

À l'issue de l'analyse des offres les candidats sont classés comme suit :

		Lot n°1 Zone Nord		Lot n°2 Zone Centre		Lot n°3 Zone Sud	
CANDIDATS	Lot désigné en préférence n°1	Note /100	Position	Note /100	Position	Note /100	Position
LESENS VALLÉE DE L'OISE	Nord	83,01	1	79,45	1	77,69	2
CITEOS / CORETEL	Sud	76,4	2	78,33	2	79,25	1
ENGIE INEO / EIFFAGE	Centre	73,92	3	77,28	3	75,01	3
BIR	Sud	64,39	4	65,83	4	64,13	4
SATELEC / DEGAUCHY	Nord	55,03	5	56,58	5	55,04	5

Le rapport d'analyse intégral est communiqué en annexe 3.

La Commission d'Appel d'Offres a donc décidé d'attribuer l'accord-cadre comme suit :

- Lot n°1 : entreprise LESENS VALLÉE DE L'OISE
- Lot n°2 : groupement d'entreprises ENGIE INEO / EIFFAGE
- Lot n°3 : groupement d'entreprises CITEOS / CORETEL

Le Président sollicite l'autorisation de signer l'accord cadre.

3. Tarification des IRVE

Le déploiement des bornes de recharges arrivant à son terme, il est envisagé d'instaurer une tarification des recharges à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le projet est détaillé en annexe 4

4. Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité des communes de Fleurines et Chevrières

Les communes de Fleurines et Chevrières ayant dépassé le seuil de 2 000 habitants selon l'INSEE au 1er janvier 2019, elles doivent se positionner sur la perception de la TCCFE et décider soit :

- D'instaurer un coefficient propre à la commune et percevoir directement la taxe de la part des différents fournisseurs d'électricité,
- De maintenir la perception de la taxe par le SEZEO et en demander le reversement après déduction des frais de gestion,
- De maintenir intégralement la taxe au profit du SEZEO.

La commune de Fleurines a décidé par délibération du 10 septembre 2019 de maintenir la taxe au profit du SEZEO.

La commune de Chevrières doit délibérer sur ce point le 30 septembre 2019. La décision n'est donc pas connue à la date de rédaction de la présente note et sera communiquée en séance.

Il est demandé aux membres d'approuver la décision de la commune de Fleurines de maintenir la TCCFE au profit du SEZEO.

5. Participation aux travaux des communes urbaines ayant maintenue la TCCFE au profit du SEZEO

Il est demandé aux membres d'approuver l'application des mêmes taux de participation aux travaux des communes rurales aux communes urbaines ayant maintenue la TCCFE au profit du SEZEO à savoir :

- **Renforcement du réseau basse tension** : il est pris en charge par le concessionnaire pour les communes urbaines mais c'est lui qui retient la technique de renforcement et il peut décider de renforcer en aérien. Si la commune souhaite profiter de ce renforcement pour enfouir ses réseaux, il est proposé de prendre en charge 100 % des éventuels surcoûts de mise en souterrain,
- **Enfouissement esthétique du réseau basse tension** : 50 %

6. Convention avec SFR pour le déploiement de la fibre optique sur les supports communs en zone AMII

Le SMOTHD ne déploie pas la fibre optique dans les zones dites AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). Cela concerne les communes de l'agglomération de Compiègne et les communes de Thourotte et Longueil-Annel, déployées par l'opérateur SFR.

Il convient d'autoriser par convention la société SFR à utiliser les supports de distribution d'électricité basse tension, sur le même modèle que la convention signée avec le SMOTHD initialement.

Cette convention validée par la FNCCR a déjà été approuvée par SICAE OISE et il convient d'autoriser le Président à la signer.

7. Décision modificative n°2

Il est demandé aux membres d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 afin d'ouvrir les opérations sous mandat pour les travaux suivants :

		Total du projet HT	Part SEZEO HT
CINQUEUX rue de Sacy	Renforcement et enfouissement	318 856 €	142 624 €
CUVERGNON : rue de Saint Vaast	Enfouissement	83 537 €	17 791 €
GLAIGNES : lotissement des Sablons	Renforcement et mise aux normes de l'éclairage public	55 556 €	0 € (non adhérent à l'EP)
JONQUIÈRES : rue de Varanval	Enfouissement	175 588 €	78 200 €
MONTLOGNON : rue du Moulin et route de Chaalis	Enfouissement	315 753 €	70 463 €
RHUIS : Grande Rue	Enfouissement	127 845 €	61 200 €

8. Informations et questions diverses

9. Agenda

Le Président,
O. FERREIRA



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2^{ème} SEMESTRE 2019

	DATE ET HEURE	LIEU
COMITÉ SYNDICAL	Le 3 octobre 2019 à 18h30	Salle de mariages de la mairie de Thourotte
BUREAU	Le 6 novembre 2019 à 9h00	Locaux du SEZEO
CAO	Le 14 novembre 2019 à 18h00	Salle de mariages de la mairie de Thourotte
COMITÉ SYNDICAL	Le 14 novembre 2019 à 19H00	Salle de mariages de la mairie de Thourotte
BUREAU	Le 4 décembre 2019 à 9h00	Locaux du SEZEO
COMITÉ SYNDICAL	Le 12 décembre 2019 à 18h00	Complexe Polyvalent Édouard Pinchon
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Le 12 décembre 2019 A 19h00	Complexe Polyvalent Édouard Pinchon